



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»

RAPPORT D'AVRIL 2018

1. INTRODUCTION

Le présent rapport porte essentiellement sur les différentes violations des droits humains commises dans différents coins du pays et qui ont pu être identifiées au cours du mois d'avril 2018.

Comme à l'accoutumé, notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale, laquelle doit nous permettre de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans le laps de temps considéré.

Ainsi, sur le plan sécuritaire, nous constaterons un état d'insécurité permanente et grandissante sur tout le territoire national, au moment où les autorités politiques ne cessent de brandir leur slogan d'un pays en état de sécurité totale. L'insécurité telle que présentée dans le présent rapport est caractérisée par :

- de nombreuses bavures, des exactions de toutes natures et des actes d'intimidation des jeunes affiliés au parti au pouvoir (le CNDD/FDD) communément appelés des Imbonerakure contre toute personne qui n'est pas membre de leur parti,
- des attaques régulières des groupes armés,
- des attentats à la grenade dans les ménages et dans les bistrotts,
- des entraînements paramilitaires des Imbonerakure au cours desquels le terrorisme des personnes qui ne sont pas membres du parti au pouvoir reste au rendez – vous,
- des discours d'intimidation et de menace de mort des autorités administratives à l'endroit des présumés opposants au referendum constitutionnel de mai 2018,

Sur le plan politique, tous les enjeux tournent au tour du référendum constitutionnel de mai 2018. Ainsi, le rapport évoque les intimidations et la propagande pour le vote Oui audit référendum. Enfin, les contributions forcées qui continuent à être imposées à une population menacée par une pauvreté sans nom pour des activités politiques du CNDD/FDD (construction des infrastructures, organisation des fêtes, prise en charge des Imbonerakure, organisation du référendum constitutionnel et élections de 2020) seront évoquées.

Dans le domaine judiciaire, le rapport mentionne des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes enlevées et portées disparues où les victimes sont surtout les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

Après cette analyse contextuelle, notre rapport se penche sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs. Parmi les cas de personnes tuées, nombreux sont ceux de cadavres que l'on retrouve dans les cours d'eau, dans des buissons et dans des endroits cachés loin des familles des victimes, vraisemblablement pour brouiller les enquêtes.

Les cas de justice populaire et de règlement de comptes se multiplient aussi de plus en plus et cela est une conséquence directe de l'impunité qui gangrène notre pays. Quant aux personnes blessées, les auteurs sont surtout les Imbonerakure en proie à une intolérance politique et qui à la faveur de l'impunité, se livrent à toutes les exactions, si bien que, dans certains coins du pays, ils se sont même substitués aux forces de sécurité.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants sont également attribués par la population aux Imbonerakure et aux agents du Service National de Renseignement (SNR). Les cas de viol en tant que pire forme de violence basée sur le genre ne seront pas laissés de côté.

Enfin, en conclusion à notre rapport, nous proposerons quelques pistes pour le redressement de la situation des droits humains au Burundi.

2. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

2.1. Sur le plan sécuritaire.

Au cours du mois d'avril 2018, la sécurité a été sérieusement entamée bien que les leaders de notre pays ne le voient pas de cet œil. En effet, dans un point de presse du 17 avril 2018, le ministre de la sécurité publique, Alain Guillaume BUNYONI a informé l'opinion que la situation sécuritaire n'est pas alarmante car, selon lui, le nombre de cas d'insécurité a globalement chuté dans le pays.

Pour lui, il y a seulement quelques cas éparpillés. A la question de savoir si ces violences seraient liées au référendum de mai 2018, BUNYONI a répondu que quand une période électorale approche, il y en a qui cherchent à tenter de perturber la sécurité. Il les a mis en garde en disant qu'ils seront en train de creuser leurs tombes.

Mais en réalité, la sécurité a été très perturbée comme on va pouvoir le constater dans les incidents sécuritaires suivants et dans la partie réservée aux atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique:

2.1.1. Des actes d'intimidation

1. En date du 3 avril 2018, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, un homme nommé NKESHIMANA a été menacé de mort publiquement par un Imbonerakure du nom de GASHATSI. Il l'accusait d'être membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA. Selon les sources sur place, il lui a dit publiquement qu'il allait lui couper la tête et qu'il allait jeter cette dernière dans une toilette. Pris de panique, NKESHIMANA n'a rien dit et est rentré chez lui. Toutes les personnes qui étaient sur place ont eu peur et aucune n'a osé dire un mot.

2. Durant la semaine du 16 au 22 avril 2018, au chef-lieu de la province Cibitoke, dans les quartiers périphériques comme le quartier social, Nyamagana et Nasagarare, des jeunes Imbonerakure ont procédé au recensement des membres du parti CNDD-FDD au pouvoir dans le but de faire peur à la population afin qu'elle vote "OUI" au prochain référendum.

3. En date du 18 avril 2018, au chef-lieu de la commune Buhiga, province Karuzi, le représentant communal du parti CNDD-FDD, Phocas SINDARUHUKA, accompagné de l'administrateur communal Euphrasie NTAKARUTIMANA a tenu une réunion à l'intention des représentants collinaires du parti CNDD-FDD et les chefs de dix ménages pour donner la restitution du recensement des non membres du parti au pouvoir. Les exemples donnés sont ceux des collines Rwingoma où ils ont eu une liste de 140 opposants, Kigoma où ils ont 800 opposants. Ces autorités ont annoncé que le travail continue dans tout le pays. Cette réunion a semé la peur panique chez les habitants non membres du CNDD-FDD listés, car ils ne savent pas la suite réservée à un tel recensement.

4. En date du 22 avril 2018, des Imbonerakure ont bloqué la route à l'aide d'une barrière à Kivumu, commune Songa, province Bururi. La nuit du 21 avril 2018, tous les véhicules qui assurent le transport en commun dans la route Bururi-Matana étaient obligés de s'arrêter devant une barrière tendue à Kivumu en commune Songa. Les Imbonerakure de la même localité dont un certain Sévérin qui était armé d'un fusil et portait une veste imperméable policière fouillaient tout véhicule. Ces derniers disaient « nous cherchons une chose et c'est Nyiganga chef de poste de police à Matana qui nous a donné ce travail ». Selon les usagers de cette route cela se fait depuis une semaine par les Imbonerakure en patrouille nocturne.

2.1.2. De la détention illégale d'armes.

- En date du 20 avril 2018, huit personnes ont été arrêtées en commune Mutimbuzi en province Bujumbura Rurale, suspectées de planifier la perturbation du référendum par des attaques armées. Selon le porte - parole de la police, Pierre NKURIKIYE, la police a arrêté ces personnes lors d'une fouille opérée dans les localités de Rubirizi et Nyabunyegeri en commune Mutimbuzi. Il a fait savoir que 2 fusils de type Kalachnikov et des chargeurs ont été découverts au domicile d'un certain Jean BUCUMI et ce dernier a, par la suite, dénoncé les 7 autres personnes. Il a indiqué que des enquêtes approfondies devraient suivre pour permettre de découvrir les instigateurs de ces actes.

2.1.3. Des attaques armées.

1. En date du 1^{er} avril 2018, vers 19 heures, un véhicule d'immatriculation congolaise a été la cible d'une attaque armée perpétrée par des gens non identifiés sur la RN5 Bujumbura-Cibitoke, entre la 7^{ème} et la 8^{ème} transversale en commune Gihanga, province Bubanza. Des sources ont indiqué qu'une personne a été légèrement blessée par balle. Le chauffeur a poursuivi sa route vers Bujumbura car les dégâts ont été minimes, selon les mêmes sources.

2. En date du 3 avril 2018, vers 19 heures, des hommes non identifiés ont lancé une grenade dans un bar communément appelé « Ku Nkende » situé au quartier Carama, zone urbaine de Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Le bilan a été de 5 personnes blessées dont 2 grièvement. Trois des cinq personnes blessées étaient à bord d'un véhicule qui passait à côté du bar, a révélé un témoin.

3. Dans la nuit du 16 avril 2018, aux environs de 20 heures, sur la route Bujumbura – Cibitoke et plus précisément sur la colline Kagwema (1^{ère} transversale) en commune Gihanga en province Bubanza, une attaque a été perpétrée par des personnes non identifiées, armées des fusils. Au cours de cette attaque, 3 personnes ont été tuées, 4 autres grièvement blessées et 3 kidnappées. Un camion qui venait de la province Cibitoke a été la cible de ce groupe. Ils ont tiré sur les pneus pour l'immobiliser. Par après, ils se sont repliés vers la réserve naturelle de Rukoko. Le lendemain de l'attaque, le gouverneur de la province Bubanza a tenu une réunion où il a été décidé que toutes les personnes qui cultivent dans la réserve de la Rukoko doivent avoir quitté cet endroit au plus tard à 15 heures. Le trafic sur la route nationale Bujumbura-Cibitoke ne devrait plus dépasser 20 heures et la population aurait été demandée de redoubler de vigilance.

4. En date du 17 avril 2018, vers 19 heures, dans le camp des réfugiés congolais de Musasa, commune Kiremba, province Ngozi, une grenade a été lancée par des gens non identifiés dans la maison de Ngwasha Eluku. Selon des sources sur place, Eluku a été blessé puis conduit au dispensaire de ce camp où il est resté gardé par des policiers. Selon les mêmes sources, Ngwasha Eluku est l'une des personnes qui se sont exprimées il y a quelques jours, lors de la visite du représentant du HCR dans ce camp, où elles avaient dénoncé le non-respect des droits des réfugiés par les responsables de ce camp.

2.1.4. Des entraînements paramilitaires.

1. Depuis le début d'avril 2018, des miliciens Imbonerakure font du sport pendant la nuit dans les voies publiques de la commune Matana, province Bururi. Selon des sources sur place, ces derniers sont armés de gourdins et intimident des personnes qui ne sont pas membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Le gouverneur de la province Bururi, Christian NKURUNZIZA, a interdit ce sport nocturne dans une correspondance adressée aux administrateurs communaux en date du 2 avril 2018, mais en vain.

2. La nuit du 27 avril 2018 vers 20 heures, sur la colline Taba, zone Munanira commune Gihogazi, province Karuzi, des Imbonerakure des collines Mugogo et Taba commandés par leurs chefs Jean MANANDERERA de Mugogo et le prénommé Rénovat de Taba ont fait des exercices militaires et ont

assiégé le ménage du prénommé Deo, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure scandaient des chants intimidant les opposants en disant que le président a pris le pays et ne le lâchera jamais, que les élections approchent et que qui conque oserait voter ou enseigner de voter « CONTRE » sera corrigé, que les opposants finiront par disparaître.

2.2. Sur le plan politique.

Le domaine politique a été dominé par les faits suivants :

2.2.1.Des contributions forcées.

- Depuis la date du 6 avril 2018, en commune Rutegama, province Muramvya, des cotisations forcées sont observées pour la préparation de la fête de la ligue des femmes du parti CNDD-FDD(Abakenyerarugamba) mais personne ne sait quelle fête sera organisée. La directrice de l'EP Kaniga, la prénommée Imelde, fait partie de ceux qui collectent ces cotisations forcées. Les enseignants ont été contraints de contribuer à raison de 1.000 FBU et les commerçants 2.000 FBU.

2.2.2.De l'intimidation liée au vote du referendum constitutionnel de mai 2018.

1. En date du 3 avril 2018, les habitants de ces collines Mugendo, Mariza, Ntambo et Kinyovu de la zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, se sont réveillés le matin en trouvant des inscriptions sur les portes de leurs maisons. Ces écrits portaient les mots « EGO » et « OYA » (*OUI et NON*). Selon des sources sur place, le mot OYA était inscrit sur les portes des membres de la coalition Amizero y'Abarundi, et EGO sur les portes des membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, ces inscriptions ont été faites par des Imbonerakure qui patrouillent la nuit.

2. En date du 20 avril 2018, des sources de l'ECOFO Nyakirunga située en commune Gisuru de la province Ruyigi ont indiqué que le directeur de cette école, Georges NZOKIRANTEVYE intimide et terrorise les enseignants de cette école que quiconque ne votera pas OUI au référendum constitutionnel du 17 mai 2018 sera tué s'il parvient à le connaître. Il a même pointé du doigt une certaine Jeannette NTAHORUBURA. Selon ce directeur, cette enseignante est déjà connue comme opposée à ce référendum et que, pour cela, elle peut être victime dans un attentat à la grenade et cela, à tout moment. Pour cela, tous les enseignants sont dans une panique sans précédent.

2.2.3. De l'opposition politique burundaise face au referendum constitutionnel de mai 2018.

En date du 16 avril 2018, à travers un mémorandum à l'intention du président en exercice de l'Union Africaine, le président Paul KAGAME, de la médiation, du secrétaire Général de l'ONU et du président de la commission africaine, les partis et acteurs politiques de l'opposition ont demandé l'arrêt du processus de révision de la Constitution de 2005. Ils estiment que le référendum du 17 mai 2018 s'avère être « un processus de tous les dangers pour le Burundi ». Ils accusent le gouvernement de « vouloir enterrer les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi ainsi que la Constitution de 2005 qui en est issue ». Ils demandent l'annulation de ce référendum.

2.3. Sur le plan judiciaire.

2.3.1.Du projet de loi portant révision du Code de Procédure Pénale.

En date du 18 avril 2018, l'Assemblée Nationale burundaise a adopté le projet de loi portant révision du code de procédure pénal.

Ce nouveau code de procédure pénale accorde à la justice et aux forces de l'ordre des compétences nouvelles y compris le contrôle des réseaux sociaux, des fouilles nocturnes ainsi que l'interception des

messages électroniques ou téléphoniques pour des gens suspectés de crimes graves. Le ministre de la justice a indiqué que les nouvelles méthodes ne concernaient que des crimes graves comme le terrorisme, trafic humain et la détention illégale d'armes.

2.3.2.Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des policiers et des administratifs.

Les personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des policiers et des administratifs et détenues illégalement ainsi que des personnes enlevées et portées disparues n'ont cessé de se multiplier au cours du mois d'avril 2018 comme le montre le cas suivants :

1. En date du 5 avril 2018, Fulgence BANZUBAZE, originaire de la commune Rutovu, province Bururi a été arrêté par des policiers à son lieu de travail au CMCK où il exerçait le métier de Laborantin. Des sources sur place ont indiqué que le mobile de son arrestation de même que sa destination sont restés inconnus.

En date du 6 avril 2018 vers 17 heures, Michel MACUMI responsable du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA sur la colline Gasave et Dismas UWITONZE responsable du même parti sur la colline Kimeza ont été arrêtés par des Imbonerakure sur la colline Gasave, zone Kimeza, commune Bwambarangwe, province Kirundo. Selon des sources sur place, ils ont croisé sur leur chemin un groupe d'Imbonerakure de la zone Kimeza dont NDAYISENGA, Emmanuel, RWASA et NZEYIMANA qui ont commencé à les agresser en les accusant de sensibiliser la population à voter « NON » pour le référendum constitutionnel de mai 2018. Ils ont été dépouillés de leurs biens dont une somme de 20.000 FBU puis ligotés et conduits chez le chef de zone Kimeza, Yusufu NSEGIYUMVA. Les mêmes sources ont indiqué que les deux hommes ont été transférés au cachot du poste de police situé au chef-lieu de la commune Bwambarangwe.

2. Le soir du 9 avril 2018, en commune urbaine de Ntakangwa, zone Kinama, quartier Carama, 21 personnes ont été arrêtées par la police sans aucune pièce d'arrestation. Selon Pierre NKURIKIYE, porte-parole du ministère de sécurité publique, parmi les personnes arrêtées figurent un officier des Forces de Défense Nationale du Burundi, deux officiers de la police burundaise, un retraité et 17 civils. Selon le même porte-parole, toutes les personnes inculpées se trouvaient dans un même ménage, entrain de tenir une réunion dans le but de déstabiliser la sécurité. Le soir du 10 avril 2018, vers 18h20, les 21 personnes arrêtées ont été relâchées après un interrogatoire de plusieurs heures au SNR. Le SNR a indiqué que les accusations n'étaient pas fondées.

3. En date du 10 avril 2018, J. Marie BAREKEBAVUGE et NKUNZIMANA ont été arrêtés par les Imbonerakure sur la zone Gatobo en commune Kayogoro en province Makamba et conduits directement au cachot de ladite zone où ils ont passé 2 jours avant d'être transférés au commissariat de Kayogoro. Ils ont été accusés de tenir des réunions non connues par l'administration ; chose qu'ils ont totalement niée.

4. En date du 11 avril 2018, une trentaine des adeptes de ZEBIYA ont été arrêtés par la police au chef-lieu de la commune Musigati en province Bubanza. Ils ont ensuite été conduits au cachot. Des sources sur place ont indiqué qu'ils étaient suspectés de vouloir se rassembler pour retourner à Businde en province Kayanza pour y mener encore des prières. Quant aux victimes, elles rejettent en bloc ces accusations et disent qu'ils se rassemblaient pour se saluer.

5. BARAKAMFITIYE Jean-Berchmans alias Gakeke et sa femme, tous résidant à Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, ont été arrêtés arbitrairement le 18 avril 2018, par le responsable du Service National de Renseignement (SNR) à Bubanza.

Ils ont été accusés de détention illégale d'armes à feu(D.I.A.F). Après une fouille perquisition dans leur maison où aucune arme ou tout objet suspect n'a été saisi, le chef du ménage a été conduit manu militari à

Bujumbura pour subir un interrogatoire au S.N.R. Sa femme aurait passé la nuit à la commune Mpanda avant d'être relaxée le lendemain matin après avoir donné son téléphone portable.

6. En date du 19 avril 2018, Norbert NZOYIHAYA, secrétaire du parti RANAC en commune Buyengero de la province Rumonge et le représentant de ce parti sur la colline Sebeyi dans la même commune ont été arrêtés et détenus au cachot de la police à Rumonge. Ils ont été accusés de tenir une réunion pour sensibiliser la population de voter Non lors du prochain référendum constitutionnel.

7. En date du 24 avril 2018, six militants du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA ont été interpellés par la police et conduits au cachot de police en commune Songa de la province Bururi. Trois sont originaires de la colline Kiryama, trois autres dans la colline Muheka en commune Songa. Des sources judiciaires ont indiqué que ces personnes ont été soupçonnées de faire campagne pour « Non » au référendum constitutionnel; ce qui a été réfuté par leurs familles et l'entourage

8. En date du 26 avril 2016, le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa en Mairie de Bujumbura a prononcé le jugement du défenseur des droits de l'homme, Gervais RUKUKI (ancien membre de l'ACAT Burundi). Il a été condamné à 32 ans de prison. Rappelons que Gervais a été accusé de 4 chefs d'infraction à savoir : la rébellion, l'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, la participation à un mouvement insurrectionnel et l'attentat au renversement d'un régime démocratiquement élu. L'affaire avait été entendue en date du 3 avril 2018 devant le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa en itinérance à Ngozi. Rappelons aussi que Gervais RUKUKI avait été arrêté en juillet 2017 à son domicile au quartier 6 de la zone Ngagara, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura.

9. En date du 27 avril 2018, J. Claude NIZIGIYIMANA a été arrêté par la police sur la colline Rwaniro, zone Murago, commune Burambi de la province Rumonge. Il était soupçonné de promouvoir le « Non » au référendum constitutionnel prochain. La victime a été directement conduite au cachot de police à Burambi. D'après nos sources, NIZIGIYIMANA serait victime d'un conflit foncier qui l'oppose à son grand frère militant du CNDD-FDD. Ce dernier est le mari de l'actuelle administrateur de la commune. Il a été interpellé au moment où il délivrait une convocation du Tribunal de Résidence à son grand - frère. Les témoins de la localité n'ont cessé de dénoncer des raisons politiques dans cet emprisonnement.

2.3.3.Des personnes enlevées et portées disparues.

1. Le journaliste et chanteur du célèbre groupe Lion Story, Paul Bienvenu NIYONZIMA a été enlevé, en date du 12 avril 2018, par des inconnus à bord d'une camionnette de plaque 6399. Au moment de l'incident, il était tout près du bar appelé « Chez Gérard » se trouvant en face du monument du soldat inconnu. Selon des sources, celui qui a donné l'ordre d'arrestation était dans une jeep Land Cruiser de couleur noire immatriculée TZ 755. Personne n'a su le motif de son arrestation ni la destination des ravisseurs.

2. En date du 12 avril 2018, le Directeur commercial de l'entreprise Burundi Cement Company (BUCECO), Rodrigue NZEYIMANA a été enlevé par des personnes non identifiées. Son véhicule a été retrouvé vers 20heures, sur le boulevard du 28 novembre non loin du campus Mutanga de l'Université du Burundi à la jonction avec l'avenue de l'UNESCO.

Le porte parole du ministère de la sécurité publique, Pierre NKURIKIYE a confirmé que la famille de la victime a déjà saisi ce ministère et les enquêtes ont directement commencé.

3. En date du 26 avril 2018 vers 15 heures, des hommes non identifiés à bord d'un pickup ont enlevé Josiane KERANDA près de chez elle au quartier INSS, avenue Bururi, zone urbaine de Rohero, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, Josiane KERANDA venait de terminer ses

études à l'université Ntare Rugamba et venait d'adhérer au parti CNDD-FDD. Elle a été conduite vers une destination inconnue.

4. En date du 27 avril 2018 dans l'avant midi, des agents du SNR à bord d'une camionnette double cabine ont arrêté Fabrice RUBERINTWARI à son domicile sis au quartier IV de la zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Il a été conduit vers une destination inconnue.

5. En date du 27 avril 2018, trois hommes dont deux en tenue policière et un autre en tenue civile ont enlevé Ir. Mathieu NDAYIZEYE, employé de la société METALLUBIA. Des sources sur place ont indiqué que ces trois hommes étaient à bord d'une voiture Toyota, de type TI aux vitres teintées. Ils lui ont coupé la priorité au niveau du lycée municipal Gikungu en zone Gihosha, sont sortis de leur voiture et l'ont forcé de quitter le volant de son véhicule. L'homme en tenue civile a alors pris le volant du véhicule de Mathieu et l'a conduit vers une destination inconnue alors que ceux en tenue policière se sont volatilisé à bord de leur voiture de type TI.

Au cours du mois d'avril 2018, au moins 14 personnes ont été enlevées puis portées disparues et au moins 324 autres ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement.

2.4. Sur le plan social.

1. Au cours du mois d'avril 2018, un phénomène bizarre s'est observé en commune Gihanga en province Bubanza où des tombes ont été profanées et pillées dans le cimetière de Mpanda se trouvant dans la même commune. Ce cimetière est le site qui accueille les défunts de la Mairie de Bujumbura et ceux de l'Ouest du Pays. Ces tombes ont été démolies par des personnes non identifiées dans le but de voler des objets de valeurs portés par les défunts comme : montres, chainettes et bagues en or, souliers et autres. Cela a étonné et choqué tout le monde au moment où, dans la culture burundaise, les morts sont très respectés.

2. Depuis le 3 jusqu'au 10 avril 2018, la pénurie du carburant a frappé encore le Burundi. Les conducteurs de véhicules n'ont cessé de s'inquiéter de ces pénuries répétitives de carburant qui ne font qu'ajouter le drame au drame dans un pays menacé par la pauvreté. La vie devient impossible sans carburant selon les conducteurs de véhicules.

3. Durant ce mois, on a observé de fortes pluies et des vents violents qui se sont abattus sur certaines zones de la Mairie de Bujumbura notamment le quartier Carama de la zone Kinama où 4 vies humaines ont péri et plusieurs maisons ont été détruites en date du 13 avril 2018. Ces pluies torrentielles ont également causé des dégâts en zone Buyenzi (8 maisons détruites) et en zone Buterere où plusieurs maisons ont sérieusement été endommagées en date du 22 avril 2018. Des habitants des quartiers touchés ont mis la responsabilité sur les services de l'urbanisme qui attribueraient des parcelles sans faire des études approfondies.

3. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE

3.1. Présentation générale.

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont cessé de se multiplier dans plusieurs localités du pays où elles ont été caractérisées surtout par le phénomène des cadavres retrouvés dans les cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés.

Les cas de justice populaire et de vendetta ont également été identifiés dans plusieurs coins du pays. Les cas de cadavres sont surtout attribués, par la population, aux Imbonerakure et les agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils ne soient intimés. Ainsi, ces personnes tuées sont jetées dans des coins cachés pour brouiller les enquêtes. Voici certains cas :

1. En date du 1^{er} avril 2018 vers 23 heures, Mamerte IRAKOZE (mère de 5 enfants) de la sous colline Nyamuhongoro, colline Kirungo, commune Nyabitsinda en province Ruyigi a été retrouvée morte décapitée. Cette dame avait passé la journée dans son champ de riz pour le protéger contre les oiseaux. Ses enfants ont cherché leur mère à partir de 20 heures. Ne la retrouvant pas, ils ont alerté les voisins. Les voisins ont cherché partout et c'est à 23 heures qu'ils l'ont retrouvée déjà morte. Les assassins n'ont pas été identifiés.

2. En date du 2 avril 2018 vers 20 heures, sur la colline Rugari-Gitamo, commune et province Gitega, deux Imbonerakure, Adelin NZOHABONAYO (étudiant de l'UPG) et Thierry NTUNZWENIMANA (élève au lycée Saint Luc) ont été tués lors d'une attaque à la grenade lancée dans un bar appartenant à Herménegilde NIYUNGEKO alias Gafyiri. Lors de cette attaque, il y a eu 9 blessés. Ils ont tous été conduits à l'hôpital régional de Gitega. Selon le chef de colline, les victimes sont toutes des Imbonerakure (jeunesse affiliée au parti CNDD-FDD). Deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

3. En date du 2 avril 2018, une dame prénommée Rosalie, déficiente mentale de la colline Mpungwe en commune et province Ruyigi a été tuée étranglée après avoir été violée. Selon des sources sur place, elle a été tuée par le nommé NKUNDWANABAKE. Ce dernier a directement été tué par le fils de Rosalie par coups de bâton. Selon les mêmes sources, NKUNDWANABAKE était récidiviste des actes de vol, de viol et d'assassinat et il était toujours emprisonné puis libéré après quelques jours. Le fils de Rosalie a été arrêté et conduit au cachot de la police.

4. En date du 3 avril 2018, le dénommé Gad HAVYARIMANA, maçon, résident à la 3^{ème} avenue du quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, a été découvert sans vie entre la 8^{ème} et la 9^{ème} avenue du quartier Mutakura. Les auteurs et le mobile de son assassinat sont restés non identifiés. Précisons que le défunt était originaire de la commune et province Rumonge.

5. En date du 3 avril 2018 vers 19 heures, sur la colline Cahu, commune Mwumba, province Ngozi, un homme de 48 ans et son fils de 5 ans ont été brûlés lorsque leur maison en paille a pris feu. Selon des sources sur place, les voisins sont intervenus tardivement et n'ont pas pu sauver les victimes. L'origine du feu n'a pas été connue.

6. En date du 3 avril 2018, sur la colline Murunga, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rurale, une jeune fille du nom d'Annick IRADUKUNDA, âgée de 18 ans, élève à l'ECOFO Gihisi dans la même commune, a été retrouvée morte au bord d'une rivière Nyagashanga, assassinée poignardée par son oncle paternel Gaspard NAHIMANA en complicité avec son domestique.

Selon des sources, la jeune fille a été assassinée en date du 1^{er} avril 2018. L'administration communale et la police de poste Rwibaga ont vite appréhendé l'auteur présumé et son complice. Les deux ont été incarcérés au poste de police de Rwibaga à Gitwe, selon les mêmes sources.

7. En date du 4 avril 2018 vers 16 heures, sur la colline de Buta, zone Gitaba, commune et province Rutana, NIBARUTA a été assassiné par son frère KAREGEYA par des coups de bâton. Selon des sources sur place, la cause est un conflit foncier. L'auteur a été arrêté et conduit au cachot de poste de police de Rutana.

8. En date du 4 avril 2018 vers 7 heures du matin, un corps sans vie d'une fille âgée d'environ 20 ans a été retrouvé dans la localité appelée Ngonga sur la colline Kibezi en zone Gakere de la commune Kiremba en province Ngozi. Selon des sources sur place, le corps avait des blessures au niveau des côtes et avait aussi une corde autour du cou. La victime n'a pas été identifiée.

Le même matin, le nommé MIBURO, pêcheur à la rivière Buyongwe, a été découvert sans vie et flottant sur cette rivière passant dans la même commune.

9. En date du 4 avril 2018, deux personnes non identifiées (une femme et son enfant) ont été brûlées vives dans leur maison sise sur la colline Kazi en commune Mwumba de la province Ngozi. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

10. En date 5 avril 2018 vers 16 heures, Domitien HAKIZIMANA, maçon originaire de la colline Ruhwago, commune et province Ruyigi, a été retrouvé sans vie dans la rivière Sanzu qui traverse la même commune. Selon des sources sur place, il avait disparu dans la nuit du 4 au 5 avril 2018. En sortant de la maison, sa femme pensait qu'il était allé faire sa toilette dehors. Son corps a été retrouvé par quelqu'un qui était allé se baigner dans cette rivière.

11. Dans la nuit du 6 avril 2018, le prénommé Venant de la colline Rwandagaro en commune Bugenyuzi en province Karusi a été tué par la population de sa colline. Selon des sources sur place, Venant a été tué à coups de gourdin par des voisins furieux. Venant aurait été accusé de sorcellerie avant d'être tué. L'administration a indiqué que deux personnes ont été arrêtées dans le cadre de l'enquête.

12. Dans la nuit du 6 avril 2018, NDORERAHO Xavier et ses trois enfants (NIZEYIMANA, NISHEMEZWE Hyacinthe et Siméon) sont morts sur leur colline Rwibikara en province Kirundo. Selon des sources locales, NDORERAHO Xavier âgé de 34 ans a tué ses trois enfants avant de se suicider. Les 3 enfants victimes ont un âge compris entre 8 ans et une année et demi. L'administration a indiqué que les circonstances du drame sont inconnues. Selon des sources locales, le chef de famille avait d'abord chassé sa femme et était allé prendre ses enfants. Il les a tués le même jour où il les a ramenés chez lui.

Sur les 2 images :

l'homme qui a tué ses 3 enfants et qui après quoi, se serait tué aussi.

13. En date du 7 avril 2018 vers 20 heures, sur la colline Nkango, commune Butaganzwa, province Kayanza, Thierry NTAKARUTIMANA, commerçant de cette colline et membre du parti d'opposition UPRONA aile de Charles NDITIJE a été tué à environ 200 mètres de chez lui lorsqu'il rentrait. Les assassins n'ont pas été identifiés. Le motif de ce meurtre reste inconnu.



14. Dans la matinée du 8 avril 2018, le corps d'un homme non identifié a été découvert sans vie entre la colline Rusengo et Kwibuye de la province Musinga. Selon des sources, cet homme aurait été tué ailleurs avant d'être apportée à cet endroit. L'administration locale aurait

procédé à l'inhumation sans plus d'enquête.

15. Dans la matinée du 9 avril 2018, Athanase NYARWENDA a été découvert sans vie sur la colline Karabo de la colline Makebuko en province Gitega. Aucun auteur n'a été identifié.

16. Une femme âgée de plus de 70 ans du nom de Marguerite HABONIMPA a été retrouvée morte en date du 10 avril 2018 soir dans un champ de manioc au village 5 en commune de Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, la femme a été tabassée avant d'être égorgée. Les mêmes sources ont indiqué que la victime était accusée de sorcellerie. Elle avait déjà échappée de justesse à maintes reprises à des tentatives d'assassinat. Sa famille n'a cessé de réclamer que justice soit faite.

17. Dans l'après midi du 10 avril 2018, Thaddée NZOKIZWANIMANA de la commune Rugombo en province de Cibitoke a succombé à ses blessures après avoir été sauvagement battu par des Imbonerakure qui, selon des sources locales, l'accusaient de sorcellerie. Dans un état critique, il a été conduit dans le cachot de ladite commune où il a succombé à ses blessures. Aucune poursuite judiciaire n'a été entamée à l'endroit de ces jeunes affiliés au parti au pouvoir.

18. En date du 13 avril 2018, le dénommé David (élu collinaire de Taba) a été tué fusillé sur la colline Kobero de la zone Mubuga de la commune Ruhororo en province Ngozi. Aucun auteur n'a été identifié.

19. Dans la nuit du 14 avril 2018, en commune urbaine de Ntakangwa, zone Buterere, à Buterere 2, quartier 4, à la 18^{ème} avenue, un bandit a été tué au moment où il a essayé de commettre un vol dans un ménage et une autre personne a été blessée.

20. Dans l'après-midi du 15 avril 2018, dans le secteur Mitakataka, commune et province Bubanza, le corps sans vie d'un certain Gratien NDUWIMANA a été découvert dans une fosse située derrière l'habitation du chef de zone de cette localité. Selon les sources sur place, la victime aurait été tuée à l'aide d'un marteau car son front était enfoncé. Les mêmes sources ont indiqué que l'homme tué était employé de la société de construction GETRA.

21. En date du 16 avril 2018, le cadavre d'un certain Vianney, fils de Rachid de la colline Manga, a été retrouvé au bord de la rivière Kanyaru. Le Gouverneur de la province Kayanza et l'administrateur communal de Kabarore, ont empêché les membres de la famille d'aller récupérer le corps car d'après le Gouverneur il venait de vendre du café au Rwanda. La cause de son décès n'a pas été identifiée.

22. Dans la nuit du 16 Avril 2018, aux environs de 20 heures, sur la route Bujumbura – Cibitoke et plus précisément sur la colline Kagwema (1^{ère} transversale), en commune Gihanga en province Bubanza, une attaque a été perpétrée par des personnes armées de fusils et qui n'ont pas été identifiées. Au cours de cette attaque, 3 personnes ont été tuées, 4 autres grièvement blessées et 3 kidnappées. Un camion rempli de ciment qui venait de la province Cibitoke a été la cible de ce groupe. Par après, ils se sont repliés vers la réserve naturelle de Rukoko.

23. En date du 17 avril 2018, sur la colline Kibande, zone Ruhororo, commune Mabayi, province Cibitoke, 2 Imbonerakure ont été tués et 4 autres blessés lors des échanges de coups de tirs entre des Imbonerakure et des militaires dans la forêt de la Kibira.

Selon des sources, la population de la localité a vu des hommes armés dans la forêt et a alerté des militaires croyant que ce sont des rebelles. Par après, les militaires ont attaqué ces Imbonerakure.

24. En date du 18 avril 2018, vers 19 heures, à la 2ème avenue du quartier Nyamugari au centre urbain de Gitega, province Gitega, le corps sans vie d'Ibrahim NSHIMIRIMANA alias Blaise, enfant de la rue, âgé de 11 ans, a été retrouvé devant un magasin. L'enfant aurait été tabassé par un autre enfant en situation d'enfant de la rue. Le présumé auteur a été arrêté et incarcéré dans le cachot de la police pour des raisons d'enquête.

25. Dans la matinée du 18 avril 2018, au quartier Mirangi I, zone Kamenge, commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura, Alexandre NIBIGIRA a été retrouvé sans vie poignardé. Selon des sources, la victime a été découverte à son domicile dans sa douche avec un couteau sur son corps.

26. Dans l'après - midi du 18 avril 2018, en commune urbaine de Ntakangwa, zone Ngagarara, au bord du lac Tanganyika, près du bureau des Nation Unies au Burundi (BNUB), un corps sans vie d'un homme en état de décomposition a été découvert. La victime n'a pas pu être identifiée en raison de son état de décomposition avancé.

Sur les 2 images : le corps sans vie de la victime avant et après avoir été repêchée des eaux du Lac Tanganyika

27. En date du 19 avril 2018 vers 21 heures, sur la colline de Kanyeregwe, zone et commune Giharo, province Rutana, Marcienne KAJAMBO, âgée de 60 ans, a été tuée au moment où son mari n'était pas encore rentré. Leonidas KANANI et Valérie NDUBARAYE ont été arrêtés et détenus au cachot de la commune Giharo pour des enquêtes. Les conflits fonciers seraient la cause de cet assassinat.



28. Dans la nuit du 20 avril 2018, sur la colline Mugombwa, zone Gakungu, commune Giharo, province Rutana, Roger NTAWUKIRISHAMBA, âgé de 33 ans, a été tué par des gens non identifiés. Les enquêtes ont directement démarré pour identifier l'auteur.

29. Dans la matinée 20 avril 2018, Philémon NSENGIYUMVA (détenu de la prison de Rumonge) a été tué fusillé, à 3 Km de cette prison, par la police lors de sa tentative d'évasion. La victime était un condamné à perpétuité pour vol qualifié. Selon l'OPC1 Donatien MANIRAKIZA, commissaire provincial de la police, la victime aurait essayé de combattre le policier qui était à sa poursuite pour lui voler le fusil avant qu'il ne l'abatte.

30. En date du 21 avril 2018, vers 21 heures, sur la colline Kivoga, commune Gahombo, province Kayanza, deux grenades ont été lancées dans un cabaret. Cinq personnes sont mortes dont deux à l'hôpital et 22 autres ont été blessées. Selon des sources sur place, un policier prénommé Yves a été par la suite arrêté puis incarcéré à la prison centrale de Ngozi pour des raisons d'enquête.

31. En date du 21 avril 2018 vers 10 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga en province Karuzi, un jeune de 20 ans du nom de YAMUREMYE, a été tabassé par 10 Imbonerakure dont Fayida, Issa NIZIGIYIMANA, Landry MUNEZERO, Damas, Gérard, Saidi Alias Makara, Bomare, Asmani, Yoya. Selon des sources sur place, ils l'accusaient de vol de l'argent à la mère de l'un de ces Imbonerakure prénommé Fayida. Dans un état très critique, ils l'ont alors conduit au cachot de la zone Buhiga mais la police l'a envoyé au CDS Buhiga, puis il a été vite transféré à l'hôpital Buhiga où il est mort, le même jour vers 19 heures. Les auteurs de ce meurtre n'ont pas été inquiétés.

32. Dans la matinée du 22 avril 2018, Grégoire MPITABAKANA a été découvert sans vie dans la rivière Kayokwe de la commune Kayokwe en province Mwaro. Selon des sources locales, la victime, originaire de la colline de Nkundusi de la commune de Rusaka de ladite province était porté disparue une semaine avant. Elle vivait de la production du charbon dans une localité appelée Musama.

33. Dans l'après - midi du 22 avril 2018, trois corps sans vie non identifiés dont deux hommes et une femme ont été retrouvés ligotés et flottant sur les eaux de la rivière Kanyaru du côté de la sous-colline Karira, colline Carurambo, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo. Selon des sources sur place, les Imbonerakure les ont repêchés de la rivière et ont appelé l'administrateur communal Philippe NGABONZIZA et le représentant communal du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, ces derniers les ont obligés de les rejeter dans cette rivière.

34. Dans la nuit du 22 avril 2018, au centre de négoce Murama, colline Murama, zone Rugari, commune et province Muyinga, Ramadhan RUZIGA a été tué par balle quand il était à la garde de nuit chez un commerçant prénommé Fulgence. Selon des sources sur place, ledit meurtre a été commis lors d'un cambriolage fait chez Fulgence où une somme de plus de 3 millions FBU a été volée. Les mêmes sources ont indiqué que le policier Emery ARAKAZA est présumé auteur du meurtre car il avait été vu aux environs du lieu au moment du crime. Il avait quitté sans permission son poste d'attache qui est à plus de 5 km de Murama. ARAKAZA a été arrêté et détenu au commissariat provincial de police à Muyinga depuis le 23 avril 2018.

35. L'après midi du 23 avril 2018, une jeune fille d'environ 10 ans a été retrouvée sans vie sur la colline de Ruvumu en commune et province Bururi. Selon des sources locales, la victime vivait dans une famille en commune Rutovu où elle étudiait. Elle avait été portée disparue depuis plus de 5 jours. Les circonstances de sa mort étaient imprécises, d'après la police.

36. En date du 24 avril 2018, le corps sans vie de Divine KANEZA, résidante au quartier III de la zone urbaine de Ngagara et originaire de la colline Mugomera, commune Mugamba, province Bururi, a été découvert au quartier IV de la même zone en face du palais des congrès de Kigobe abritant le parlement.



Selon des sources sur place, la victime a été étranglée et présentait des signes de viol. Elle a été kidnappée le soir du 23 avril 2018 après avoir répondu à un appel téléphonique.

Sur l'image ci - contre : le corps sans vie de Divine KANEZA allongée dans la brousse.

37. En date du 27 avril 2018, sur la colline Gikombe en commune Mabanda de la province Makamba, un homme qui n'a pas été identifié a été tué. Selon des sources locales, 5 jeunes Imbonerakure soupçonnés ont été arrêtés par la police. La victime était accusé de sorcellerie. Selon les mêmes sources, elle venait de passer 2 semaines en sécurité au commissariat communal de Makamba.

Bref, tout au long du mois d'avril 2018, au moins 52 personnes ont été tuées et 66 autres ont été blessées comme le montre le tableau ci – dessous.

3.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	0	3	5	2	0	5	5
Bujumbura Mairie	0	0	0	1	1	3	0	6	4	0	5	10
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	2	4	0	0	1	1	0	0	0	0	3	5
Gitega	0	0	0	0	0	0	2	9	2	0	4	9
Karusi	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Kayanza	0	0	0	0	0	4	5	22	2	0	7	26
Kirundo	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	6	0
Makamba	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	7	0
Rumonge	0	0	1	0	0	6	0	0	0	0	1	6
Rutana	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0
Ruyigi	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	4	0
Total	2	4	1	1	16	19	10	42	23	0	52	66

4. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Tout au long du mois d'avril 2018, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants n'ont cessé de se multiplier ici et là dans le pays. Dans ces actes ignobles, ce sont les Imbonerakure et les agents du SNR qui sont surtout pointés du doigt par la population.

Quant aux victimes, ils sont surtout des membres des partis de l'opposition surtout le FNL aile d'Agathon RWASA et le MSD ainsi que toutes autres personnes qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Ainsi bon nombre de personnes sont malmenées pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD/FDD, pour n'avoir pas donné des contributions forcées ; ils subissent des vols de biens ou argent. Les actes de tortures se commettent presque quotidiennement dans des cachots clandestins et au SNR.

Voici quelques cas emblématiques:

1. En date 4 avril 2018 vers 20 heures, dans un bistrot situé au centre Rwibaga, commune Mugongo-Manga en province Bujumbura Rurale, deux Imbonerakure Térance MANIRAKIZA alias Fyiri et Liévin MANIRAKIZA alias Togo, tous de la colline Rwibaga dans la même commune de Mugongo-Manga ont tabassé deux briquetiers qui sont Désiré HAKIZIMANA et Elvis IRAMBONA.

Les militaires en patrouille ont intervenu pour les libérer. Selon des sources, ils ont été accusés de ne pas s'inscrire pour le vote du référendum constitutionnel de mai 2018. Précisons que les 2 victimes sont originaires de la province Kayanza.

2. En date du 7 avril 2018, sur la colline Nyarusange, commune Rango, province Kayanza, Philippe NKANIRA a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par 3 Imbonerakure: Philibert BIGIRIMANA, Runahi et Marc. Selon des sources sur place, son bras a été cassé. Ils l'accusaient d'avoir dit qu'il n'ira pas aux élections pour le référendum constitutionnel de mai 2018.

3. En date du 13 avril 2018, au quartier Kizingwe-Bihara de la zone Kanyosha en commune Muha en Mairie de Bujumbura, Bernard NDAYISENGA, député de la coalition Amizero y'Abarundi a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure. Selon des sources locales, il a été tabassé alors qu'il souhaitait avoir des nouvelles d'un militant, Félicien NIMUBONA, attaqué la nuit précédente par des Imbonerakure. Selon le représentant des députés de la coalition Amizero y'Abarundi, Pierre Célestin NDIKUMANA, il est inadmissible qu'un représentant du peuple soit attaqué en présence de la police et l'administration et que les malfaiteurs ne soient pas inquiétés. NDIKUMANA a dit avoir appelé le maire de la ville et l'assistant du ministre de l'intérieur pour demander de l'aide sans succès. Pour lui, si le pays évolue de la sorte, il est inquiet pour son avenir. Il a demandé aux autorités administratives et aux dirigeants du parti au pouvoir de ramener à la raison cette jeunesse, sinon, selon ce député, le pays court un grand risque.

4. En date du 14 avril 2018, Pierre MUSHIMANTWARI, membre du parti d'opposition MSD, âgé de 24 ans, de la colline Busaga, commune Burambi, province Rumonge, a été tabassé par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, il était accusé de les avoir insultés, de les photographier et d'enregistrer les slogans scandés lors de leur sport de masse. Il a directement été conduit et détenu au cachot du commissariat de la police de Rumonge.

5. En date du 19 avril 2018, vers 20 heures, dans le bistrot communément appelé chez Luc au quartier Mukoni, commune et province Muyinga, Patrick BAZIRO, chauffeur de l'U.A a été arrêté puis conduit au cachot du SNR par Gérard NDAYISENGA, responsable provincial du SNR à Muyinga, l'accusant d'outrage. Selon des sources sur place, Patrick a été tabassé par des AT de Gérard NDAYISENGA en cours de route, quand on le transférait au cachot de la PJ. Le matin du 20 avril 2018, Patrick a été transféré à la Brigade anti-corruption. Il a été relâché le même jour grâce à l'intervention de ses connaissances policières à Muyinga.

6. En date du 20 avril 2018, vers 19 heures, sur la colline Kiryama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Vianney NIKOBIMEZE, enseignant à l'ECOFO Rutare a été tabassé par 4 Imbonerakure Jean KAZIRUKANYO, Astère SINZINKAYO, Claver NDUWIMANA et Claver BIGIRINDAVYI. Selon des sources sur place, il a été accusé d'être membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA. Il a été ensuite conduit et mis en garde à vue au cachot de la commune.

7. En date du 21 avril 2018, sur la colline Rubungu, commune Rango, province Kayanza, Syldie SIMBIZI, membre du parti d'opposition MSD, a été tabassé par 4 Imbonerakure. Ils étaient dirigés par Barnabé NAHIMANA et BUKURU alias Ziryezose. Sa jambe droite a été fracturée et les pneus de son vélo ont été crevés. Ils l'accusaient d'avoir des amis qualifiés de « Mujeri» (*chien errant*, terme attribué aux opposants) car il se rend régulièrement au site des déplacés pour visiter des amis.

8. En date du 22 avril 2018 vers 20 heures, TUYISENGE Christine, militante et trésorière du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA a été enlevée avant de subir des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part d'une vingtaine d'Imbonerakure.

Selon des sources sur place, elle a été conduite à la colline Gatwe, zone Kizuka, commune et province Rumonge où elle a été battue et malmenée avant de se faire extorquer une somme de 50 000 FBU qu'elle avait sur elle. Elle a été retrouvée dans la matinée du 23 avril 2018 dans un état critique.

9. En date du 23 avril 2018, Juvénal BIZIMANA alias Kamenge, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 38 ans, a été tabassé à la 7^{ème} transversale Cibitoke, en commune Rugombo, province Cibitoke, par des Imbonerakure en patrouille. Selon nos sources, il a été accusé de n'avoir pas respecté le couvre-feu de 21 heures instauré par ces Imbonerakure. Il a été sauvé par la population alertée par ses cris.

10. En date du 25 avril 2018, Simon SIBOMANA et KABURA, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA, ont été tabassés par des Imbonerakure du parti CNDD-FDD sur la colline Bukeye, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, ils les ont bousculés puis les ont couverts de boue sur les oreilles arguant qu'ils sont irréductibles « *Murintumva nukubakorerako* ».

11. Dans la soirée du 26 avril 2018, Lucien NKURUNZIZA et Japhet NTIGACIKA, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été enlevés de chez eux au centre de Kizuka, commune et province Rumonge par des Imbonerakure. Ils les ont conduits au cimetière de cette zone situé près du Lac Tanganyika en dessous de la localité communément appelé "Ku Mwembe". Ces Imbonerakure ont commencé à les torturer, les accusant de s'opposer au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Ils avaient l'envie de les tuer et de les enterrer dans ce cimetière. Par chance, la police de la localité est intervenue et ils ont eu la vie sauve. La police aurait été alertée par l'une des épouses des deux victimes.

12. En date du 27 avril 2018, sur la colline Kiramahira, commune Rango, province Kayanza, Siméon NGIRIYE a été tabassé, à son domicile, par 2 Imbonerakure, Déo NDUWIMANA et BITOZI jusqu'à vomir du sang. Il a été accusé d'avoir dit, dans un cabaret, que voter « OUI » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018, c'est mener le pays à la ruine. Il a été conduit au CDS Rwisabi de cette même commune pour subir des soins de santé.

Bref, au moins 31 personnes ont été torturées ou ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants.

5. DES CAS DE VIOL.

Le viol constitue la pire forme de violation des droits de l'homme. En effet, malgré la loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre et la sensibilisation faite à l'endroit de la population, les cas de viol continuent d'être enregistrés ici et là dans le pays. Cela est dû en partie à la non application stricte de la loi et à la corruption qui gangrène notre pays; ce qui engendre des cas des règlements à l'amiable souvent orchestrés par les autorités administratives à la base.

Voici quelques cas :

1. En date du 2 avril 2018, sur la colline et zone Nyakuguma, commune Gitanga, province Rutana, B., élève de la 8^{ème} année à l'ECOFO Nyakuguma a été violée par ses professeurs Gérard et Léonce. La victime a été conduite au CDS de Gitanga pour bénéficier des soins tandis que les violeurs ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de Gitanga.

2. Dans la nuit du 8 au 9 avril 2018 aux environs de 22 heures, dans le secteur Kizina de la commune Gihange en province Bubanza, un militaire du nom de NIRAGIRA Innocent a été surpris entrain de commettre un viol sur une mineure de 15 ans du nom de KWIZERIMANA Alphonsine. Après avoir signé

un chèque de 500.000 FBU pour être libéré, il s'est vite rendu à son poste d'attache (position de Randa) où il s'est vite suicidé à l'aide de son fusil.

3. En date du 18 avril 2018, Jérémie NYAWENDA, comptable de la commune Gisuru a été arrêté puis incarcéré au cachot de la police de Ruyigi pour avoir engrossé une jeune fille N.G., élève du lycée communal Gisuru. La fille a mis au monde mais le nouveau- né est mort. Jérémie avait essayé de corrompre les autorités, entre autres l'Administrateur communal de Gisuru et le Directeur Communal de l'Enseignement de Gisuru pour fermer les yeux sur cette affaire. Le DCE ne voulait pas dévoiler cet incident mais les membres du conseil communal ont exigé à ce DCE de se saisir du problème sinon que l'affaire allait se retourner contre lui. Selon des sources sur place, Jérémie a été transféré vers 16 heures à la prison centrale de Ruyigi.

4. En date du 20 avril 2018, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, S.N., âgée de 13 ans, a été violée par un certain NYAMWERO, âgé de 38 ans. Ce dernier a été arrêté et détenu au cachot de poste de police de Giharo.

5. En date du 23 avril 2018, sur la colline Musagara, zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana, une fille du nom de K.J., âgée de 16 ans, a été violée par Dismas et NDABANEZE. Selon des sources sur place, la victime a été hospitalisée à l'hôpital de Musongati et les auteurs du viol ont été arrêtés et détenus au cachot de Musongati.

6. DE LA SITUATION CARCERALE.

6.1. Aperçu général.

Malgré la libération d'un assez grand nombre de détenus suite à la récente mesure de grâce présidentielle, nous observons un repeuplement presque parallèle des prisons.

Par exemple, dans l'espace d'un mois (de fin mars à fin avril 2018), la population pénitentiaire est passée de 9099 à 9259, soit un taux d'occupation passant de 215 à 219%.

Les effectifs grimpent dans 6 établissements pénitentiaires parmi lesquels le taux d'occupation peut aller de 131% (Rumonge) à 427% (Bubanza) : Mpimba (3139 à 3304) ;Gitega(1010 à 1038) ; Rumonge(1006 à 1049) ; Bubanza(423 à 427) ;Centre Rumonge (28 à 33) et Centre Ruyigi(40 à 45).

Il convient de faire remarquer que l'impact qu'était sensée produire la grâce présidentielle sur l'espace vital des prisons se voit vite annihiler par le repeuplement immédiat des prisons, du fait notamment des détentions arbitraires (324 personnes au seul mois d'Avril) que nous avons décriées plus haut.

6.2. Tableau de la population carcérale au 30 Avril 2018.

Prisons	Capacité d'accueil	Popula-tion Péniten-tiaire	Nombre de Prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupa-tion (%)
			Hommes	Femmes	Homme-s	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
Bubanza	100	427	164	14	230	19							4	4	427.00
Bururi	250	157	89	4	58	6							1	1	62.20
Gitega	400	1038	640	56	323	19							8	9	259.50
Mpimba	800	3304	2322	104	842	34			2				6	7	413.00
Muramvya	100	619	388	14	205	12							5	2	619.00
Muyinga	300	347	123	5	201	18							1	1	115.00
Ngozi (F)	250	109		54		53		2	2				10	10	43.60
Ngozi (H)	400	1371	935		436										342.70
Rumonge	800	1049	360	11	666	12							3	4	131.13
Rutana	350	253	65	5	169	14							1	1	72.29
Ruyigi	300	424	149	18	246	11							2	3	141.33
Centre Ruyigi	72	45					15		30						62.50
Centre Rumonge	72	33					18		15						45.83
Total	4194	9176	5235	285	3376	196	33	2	49	0	0	0	41	42	218.79
			5235+285=5520		3376+196=3372		33+2=35		49+0=49		0	0	41+42=83		

La population pénitentiaire est de 9176 détenus + 83 nourrissons = **9 259**

Le total des prévenus est de 5520 adultes + 35 mineurs = **5 555**

Le total des condamnés est de 3572 adultes + 49 mineurs = **3 621**

7.CONCLUSION.

Le mois d'avril 2018 a été caractérisé par d'innombrables violations des droits de l'Homme:

- au moins 52 personnes ont été tuées et 66 autres ont été blessées ;
- au moins 324 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement,
- au moins 31 ont subi des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants
- au moins 5 cas de viol.

Le phénomène de cadavres ramassés dans plusieurs localités du pays continue à se manifester et rares sont les occasions où une enquête est diligentée pour identifier les auteurs. Cela est d'autant plus inquiétant que les plus hautes autorités du pays minimisent les faits en proclamant que la sécurité est totale partout dans le pays alors que des vies humaines se perdent au quotidien. Les auteurs présumés de ces atrocités sont surtout, selon la population, des Imbonerakure, des agents du SNR et ces derniers agissent souvent de connivence avec certains administratifs.

Des cas d'arrestations arbitraires suivies de détention illégale, des personnes enlevées puis portées disparues, des cas d'assassinats et de torture sont monnaie courante dans notre pays et tous ces délits se commettent sous le silence complice des autorités administratives.

Eu égard à cette situation pour le moins calamiteuse, l'APRODH lance un cri d'alarme à tous les décideurs dans ce pays de changer d'option, afin qu'ils encadrent et sanctionnent tous les Imbonerakure qui se rendent coupables des bavures dénoncées dans le présent rapport.

Nous recommandons également d'arrêter les contributions forcées collectées par des Imbonerakure ou les administratifs car elles ne sont pas de nature à servir les intérêts de la population. Bien plus, la population a besoins de clarifications quant aux contributions pour les élections de 2020, car ces dernières constituent aussi un problème du moment que leur collecte est désordonnée et que l'on ne sait ni quand elles s'arrêteront, ni la taille du montant visé.

fin***fin*****fin**